



Délibération du comité syndical Séance du 21 mai 2019

SDE35	
Village des collectivités	
1 avenue de Tizé CS43603	
35236 Thorigné-Fouillard	
-	
Nombre de délégués	
En exercice :	36
Présents :	21
Absents :	16
Quorum :	19
Votants : 21	
Reçu en préfecture	
06/06/2019	
Publication	
07/06/2019	

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un mai à dix heures trente, le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35, dûment convoqué le quatorze mai deux mille dix-neuf, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Didier NOUYOU, Président.

Présents : Didier NOUYOU, Président, Christophe MARTINS-MARQUES, Jean-Claude BELINE, Daniel GUILLOTIN, Loïc GODET et Jean-Luc DUPUY, Vice-présidents, Michel BENEDETTI, Camille BONDU, Albert COMBY, Alain COSSONNIERE, André DAVY, Olivier DEHAESE, Jean-Pierre DELAUNAY, Valérie DESTRUHAUT, André LATREILLE (à partir du point 3), Patrick LE GUYADER, Robert MONNIER, Jean-Luc MORLAIS, Jacques POUPART et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Jean CARIO, délégués suppléants..

Absents ou excusés : Maurice BEAUGENDRE, André CROGUENNEC, Yvonnick DAVID, Didier DUPERRIN, Jean-Yves GOMMELET, Claude GUERIN, Gurval GUIGUEN, Jean-Yves INIZAN, Michel JEULAND, Dominique KERJOUAN, Yannick NADESAN, Franck NOEL, Nadège NOISETTE, Alain PAUL, Jacques RENAULT et Patrick SAULTIER, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 21 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, et que le Bureau peut valablement délibérer.

Délibération n°20190521_COM_08 – Programme pédagogique à destination des scolaires

Le volet « sensibilisation des publics scolaires » est intégré au projet stratégique du SDE35 et fait partie de la mission 1 « réduire les consommations énergétiques » en sensibilisant les populations aux enjeux de l'énergie. Jusqu'à présent, le SDE35 intervenait auprès du public scolaire via des animations pédagogiques proposées par l'ALEC et cofinancées à partir des montants collectés par la vente des CEE d'éclairage public. Néanmoins, ce dispositif n'a pas été efficient car peu de collectivités en ont fait la demande : moins de 5 interventions scolaires étaient réalisées chaque année dans les écoles du département.

Le SDE35 prévoit de mettre en place un programme pédagogique plus ambitieux pour la rentrée scolaire 2019/2020. L'objectif est de proposer des interventions sur le thème des énergies renouvelables et des changements climatiques aux élèves de primaire du cycle 3 (CM1, CM2).

Le programme pédagogique du SDE35 pourrait comporter 2 volets :

- Volet 1 : des animations scolaires présentées sous la forme d'un pack avec 4 interventions pédagogiques par classe de 3 heures et l'organisation d'une visite technique,
- Volet 2 : des animations extra-scolaires pour les centres de loisirs sous la forme d'une intervention pédagogique de 3 heures.

Les interventions seront réalisées par des partenaires associatifs locaux, recensés dans l'étude préalable de l'ALEC. Une dizaine d'associations interviennent à ce jour sur le département.

Un budget annuel d'environ 65 000 euros permettrait de réaliser des interventions scolaires (volet 1) dans une soixantaine d'écoles d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'une trentaine d'interventions dans des centres de loisirs (volet 2).

Le programme pédagogique du SDE35 intègre la participation au concours national Ecoloustic organisé par la FNCCR. Ce concours sur les énergies, initié par le SIEL (Territoire d'Énergie de la Loire) est désormais mutualisé au niveau de la FNCCR. En 2019, une quinzaine de syndicats d'énergie y participent en sélectionnant localement la classe avec le projet pédagogique le plus significatif. Ce concours est placé sous le haut patronage du Ministère de l'Éducation Nationale. Les écoles d'Ille-et-Vilaine souhaitant participer au concours Ecolustics bénéficieraient d'un accompagnement spécifique lors des interventions scolaires prévues dans le programme pédagogique du SDE35.

Ce programme pédagogique fera l'objet d'un marché dédié pour une période de 12 mois afin de permettre une montée en charge progressive du dispositif. L'objectif est de démarrer à la rentrée scolaire 2019/2020 avec une quinzaine d'écoles pilotes. Les associations de terrain recensées dans l'étude préalable de l'ALEC seront invitées à répondre à ce marché multi-attributaire afin d'associer l'ensemble des acteurs locaux à cette initiative.

Suite aux échanges avec le Comité, il est précisé les éléments suivants :

- L'information des écoles sera réalisée via le rectorat, les écoles et les Mairies ... et elle indiquera que ces animations sont financées grâce aux CEE,
- Le dispositif sera ouvert aux écoles publiques et privées,
- En cas de demandes supérieures à l'offre, le SDE35 évitera d'attribuer des animations à la fois à l'école et au centre de loisirs d'une même commune,
- Le SDE35 veillera à ce que les intervenants retenus intègrent bien la communication du SDE35 sur leurs supports.
- Le SDE35 veillera à organiser des temps collectifs entre les écoles afin de valoriser le travail réalisé par les élèves.

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité décide d'autoriser le Président à mettre en place ce projet. Il est autorisé à lancer les consultations, à signer les marchés et à les exécuter dans la limite de l'enveloppe annuelle fixée dans la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Didier NOUYOU

